Numéro de CN : CF-2016-26

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu du Règlement de l'aviation canadien (RAC) 521.427. Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle à la garde et la responsabilité sauf si les exigences du RAC 605.84 se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625 – Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité à la CN.

Numéro :

CF-2016-26

Date d'entrée en vigueur :

14 septembre 2016

ATA :

25

Certificat de type :

A-234

Sujet :

Équipement/aménagement – Supports d'équipement – Modification des supports d'équipement gauche et droit

Applicabilité :

Les aéronefs de Bombardier Inc. modèle BD-100-1A10 portant les numéros de série 20003 à 20532.

Conformité :

Dans les 90 mois à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Au cours d'un examen récent de la conception, un fournisseur d'équipement de Bombardier a découvert que le poids du centre de distribution électrique secondaire en courant continu (c.c.) rapporté au partenaire(s) structurel par leur dessin de l'interface de l'équipement était incorrect. En conséquence, les supports d'équipement de gauche et de droite n'étaient pas conçus pour supporter le poids réel de tout l'équipement et des centres de distribution électrique secondaires en c.c. dans tout les cas de charge. En cas d'atterrissage d'urgence ou de sortie de piste, la défaillance structurale des supports d'équipement de gauche et de droite pourrait bloquer la voie d'évacuation d'urgence des pilotes et du personnel navigant si la situation n'est pas corrigée.

Mesures correctives :

A. Dans le cas des aéronefs portant les numéros de série 20003 à 20500, modifier les supports d'équipement, références K1000070316-003 (gauche) et K1000070316-004 (droit), conformément au bulletin de service (BS) 100-25-39 de Bombardier, version initiale, en date du 26 octobre 2015, ou de toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.

B. Dans le cas des aéronefs portant les numéros de série 20501 à 20532, modifier le support d'équipement, référence K1000070316-004 (droit seulement), conformément au BS 350-25-002 de Bombardier, version initiale, en date du 26 octobre 2015, ou de toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr
Chef, Maintien de la navigabilité aérienne
Émis le 31 août 2016

Contact :

Craig McAllister, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique CN-AD@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.